

**DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE SAUGNAC ET  
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**19**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**13**

**Nombre de votants :**

**13**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 10 MAI 2022 à 20 heures 00**

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

**Membres présents :** Mmes ABADIE Nathalie, FILATRIAU Amélie, LAPORTE Corinne, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, MERIGUET Emmanuel, ROSSIT Franck.

**Étaient excusés :** Mmes BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, DUFAU Sidonie, MM. CHATEAU Luc, LESCOASTREYRES Thierry, SCHWOB Paul.

**Date de convocation :** 05 mai 2022

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022
2. Désignation du délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD
3. Commission forêt
4. Modification date recrutement du contrat aidé
5. Information Mon compte formation
6. Préparation élections législatives
7. Questions diverses

## **0 - Désignation du secrétaire de séance :**

Madame MILLOT Patricia est nommée secrétaire de séance.

## **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022 :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

## **2 – Désignation du délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD**

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

De plus le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que les organismes publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'ALPI propose une prestation relative à la protection des données personnelles et d'un service mutualisé « Délégué à la Protection des Données Personnelles »

La prestation est formalisée par un accord sur l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel,

-----

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré ,**

**Vu** la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978,

**Vu** le Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 applicables au sein des Etats membres à compter du 25 mai 2018,

**Vu** le service mis en place par l'ALPI,

- APPROUVE la désignation de l'Agence Landaise Pour l'Informatique comme Délégué à la Protection des Données,
- APPROUVE les termes du contrat d'accompagnement au service du Délégué à la Protection des Données de l'ALPI,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

### **3 – Commission forêt**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recensement des arbres dits remarquables sur la commune, va être effectué par la commission forêt. Ces arbres pourront se trouver sur des parcelles privées ou publiques.

Le but de ce recensement est avant tout de préserver ces arbres. La commission forêt va se réunir dans les semaines à venir afin de fixer les critères à retenir pour ce recensement.

### **4 – Modification date recrutement du contrat aidé**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022\_16 du 12 avril 2022**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01 juin 2022.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01 juin 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

## **5 – Information mon compte formation**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la possibilité qu'il leur est offerte de bénéficier de droits à la formation, en raison de leur statut de conseiller municipal. Pour cela, une inscription est nécessaire.

## **6 – Préparation élections législatives**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections législatives vont se dérouler les 12 et 19 juin 2022. Lecture est donnée des plannings de permanence afin que chaque conseiller se positionne sur un créneau de présence au bureau de vote.

## **7 - Questions diverses :**

### **• ECLAIRAGE PUBLIC RURAL – EP CARREFOUR RD947 RUE ALEX LISAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude établie par le SYDEC concernant les travaux cités en objet (**Affaire n° 054994**), dont détail ci-dessous :

- <b><u>Eclairage public photovoltaïque – solution ensemble solaire :</u></b>	
Montant Estimatif TTC	3 395 €
TVA pré financée par le Sydec	531 €
Montant HT	2 864 €
Subventions apportées par SYDEC	573 €
<b>Participation communale</b>	<b>2 291 €</b>
- <b><u>Remise aux normes EP – plus-value mise en conformité commande éclairage :</u></b>	
Montant Estimatif TTC	2 174 €
TVA pré financée par le Sydec	340 €
Montant HT	1 834 €
Subventions apportées par SYDEC	1 100 €
<b>Participation communale</b>	<b>734 €</b>
<b><u>RECAPITULATIF :</u></b>	
Montant Estimatif TTC	5 569 €
TVA	872 €
Montant HT	4 698 €
Subventions apportées par SYDEC	1 673 €
<b>PARTICIPATION COMMUNALE TOTALE</b>	<b>2 291 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des présents,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement,
- **ENGAGE** la Commune à rembourser le montant de la participation communale sur emprunt contracté auprès du SYDEC

- Le service de prêt gratuit de vélos « Cycle en ville » ayant pris fin au 31/12/2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax se retrouve ainsi propriétaire de vélos inutilisés. Ceux-ci peuvent être mis à la disposition de communes qui le souhaitent. C'est ainsi que 5 vélos vont être donnés à la commune dans les semaines à venir. Leur futur usage en sera débattu ultérieurement.
- Monsieur Régis Camiade fait le point sur la réunion qui a eu lieu sur les décorations de Noël. Un bilan du matériel existant a été réalisé, et une nouvelle réunion sera organisée courant juin, afin de commencer les décorations durant le mois de septembre.
- Monsieur Régis CAMIADE interroge également Monsieur le Maire sur la future organisation du 14 juillet 2022. La cérémonie n'avait pu avoir lieu lors des deux dernières années en raison du contexte sanitaire. Celle-ci sera certainement organisée dans le parc de la Mairie.
- Madame Corinne LAPORTE informe le conseil de l'organisation d'ateliers à la salle Jean Ducamp, tous les vendredis matin. Ces ateliers sont organisés par l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires.
- Madame Corinne LAPORTE annonce que dans le cadre de l'opération « un livre à tout âge », un livre sera offert à tous les élèves de CP le jeudi 12 mai 2022. Cette opération est organisée par le Conseil Départemental des Landes.
- Monsieur Michel DAMESTOY dresse la liste des travaux réalisés par les services techniques depuis le début d'année.
  - ✓ réalisation de la dalle pour l'implantation du nouveau columbarium
  - ✓ écoles : réfection de jeux extérieurs, barrières redressées et un portail a été posé
  - ✓ salle polyvalente : les observations de la commission de la sécurité ont été levées, un panneau rassemblement a été apposé, la peinture du préau a été refaite.
  - ✓ Espaces verts : un abattage de muriers et platane a été effectué au lotissement Chantelou

Monsieur Michel DAMESTOY énumère par la suite les différents travaux restant à réaliser pour le second semestre de l'année 2022 : élargissement voirie rue de l'Égalité, achat terrain Bonnebat, rénovation du rond-point Bégu, passage piéton sur la RD 947, etc...

Les travaux à prévoir pour les années 2023 et 2024 seront à étudier, et discuter au sein de la commission travaux, pour une présentation par la suite au conseil municipal.

- Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 14 juin 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45 et ont signé au registre les membres présents.**

Table des délibérations de la séance du 10 mai 2022

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	
BESTAVEN Marie-Laure	Excusée
BIDOUZE Karine	Excusée
DUFAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	Excusé
CHICOYE Jean-Marie	
DAMESTOY Michel	
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	Excusé

